



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS TARUSATE

PROCES-VERBAL du lundi 08 avril 2024 à 18h30

Sommaire

Liste des présents.....	3
Rappel de l'ordre du jour	4
Ouverture de séance.....	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	5
Question / Commentaire.....	5
1 - 20240408-001 - CIAS - BUDGET PREVISIONNEL 2024.....	5
Question / Commentaire.....	5
2 - 20240408-002 - CIAS - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.....	6
Question / Commentaire.....	6
3 - 20240408-003 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - CONVENTION CD 40 - CPOM N°7	7
Question / Commentaire.....	8
4 - 20240408-004 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - BUDGET PREVISIONNEL 2024 ...	9
Question / Commentaire.....	9
5 - 20240408-005 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.....	10
Question / Commentaire.....	10
6 - 20240408-006 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - ADMISSION EN NON VALEUR ..	11
Question / Commentaire.....	11
7 - 20240408-007 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CREATION DE POSTE D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX A TEMPS COMPLET	12
Question / Commentaire.....	12
8 - 20240408-008 - EHPAD RESIDENCE DE MAA TARIFS 2024	13
Question / Commentaire.....	13
9 - 20240408-009 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - EPRD 2024.....	14
Question / Commentaire.....	15
10 - 20240408-010 - EHPAD RESIDENCE DE MAA RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EPRD 2024.....	16
Question / Commentaire.....	16
11 - 20240408-011 - EHPAD DES CINQ RIVIERES - EPRD 2024	17
Question / Commentaire.....	19
12 - 20240408-012 - EHPAD DES CINQ RIVIERES - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) - EPRD 2024	20



Question / Commentaire.....	20
13 - INF20240408-013 - CIAS - ECM2.....	21
Question / Commentaire.....	21
14 - INF20240408-014 - CIAS - SERVICE CIVIQUE SOLIDARITE SENIORS (SC2S).....	23
Question / Commentaire.....	23
15 - INF20240408-015 - CIAS - POINT CTA	25
Question / Commentaire.....	25



Liste des présents

Le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18h30 sous la présidence de Patricia LOUBERE.

Nombre de conseillers élus: 33

Nombre de conseillers présents: 19

Nombre de conseillers représentés: 6

Nombre de conseillers absents: 8

Membres présents :

M. BATBY, Mme LOUBERE, M. BENESSE, Mme BERGES, M. HAUQUIN, Mme COURROS, Mme DINCLAUX, M. DOUTHE, Mme DUBOURG-DAUGREILH, Mme DUFAU, Mme TOUYA, M. HAUQUIN, M. LARRIEU, Mme MALET, Mme PALLARES, Mme PROSPER, M. SAUBANERE, M. SAUGNAC, Mme SOUBIROU

Absents :

M. CIVEL, M. BIBES, Mme BLAISIU, M. DUBARRY, Mme DEHEZ, M. DURAND, M. POCH, M. POSTIS

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER, Marcel BOUTET, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Laurent NOLIBOIS, Jean-Pierre POUSSARD



Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DOSSIERS PRÉSENTÉS :

- 1 -20240408-001 CIAS - BUDGET PREVISIONNEL 2024
- 2 -20240408-002 CIAS - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
- 3 -20240408-003 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - CONVENTION CD 40 - CPOM N°7
- 4 -20240408-004 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - BUDGET PREVISIONNEL 2024
- 5 -20240408-005 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
- 6 -20240408-006 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - ADMISSION EN NON VALEUR
- 7 -20240408-007 EHPAD RESIDENCE DE MAA - CREATION DE POSTE D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX A TEMPS COMPLET
- 8 -20240408-008 EHPAD RESIDENCE DE MAA TARIFS 2024
- 9 -20240408-009 EHPAD RESIDENCE DE MAA - EPRD 2024
- 10 -20240408-010 EHPAD RESIDENCE DE MAA RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EPRD 2024
- 11 -20240408-011 EHPAD DES CINQ RIVIERES - EPRD 2024
- 12 -20240408-012 EHPAD DES CINQ RIVIERES - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) - EPRD 2024
- 13 -INF20240408-013 CIAS - ECM2
- 14 -INF20240408-014 CIAS.- SERVICE CIVIQUE SOLIDARITE SENIORS (SC2S)
- 15 -INF20240408-015 CIAS - POINT CTA



Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Patricia LOUBERE, Vice-Présidente du CIAS, ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11/03/2024.

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire

1 - 20240408-001 - CIAS - BUDGET PREVISIONNEL 2024

Madame La Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2024 du CIAS du Pays Tarusate (nomenclature M57). Les principales caractéristiques sont les suivantes après intégration des reports :

La section de Fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **2 279 521.13€**

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **662 356.27€**

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



2 - 20240408-002 - CIAS - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Madame La Vice-Présidente expose,

Afin d'améliorer la transparence financière et faciliter les décisions, la présentation du budget primitif du CIAS de 2024 s'appuie sur un **rapport d'orientation budgétaire (ROB)**

Le ROB porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Mme Loubère expose le BP et le ROB.



3 - 20240408-003 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - CONVENTION CD 40 - CPOM N°7

Madame la vice-présidente expose

Par délibération n°A-1/1 du 23 mars 2023, le Département des Landes a décidé, lors de l'adoption de son budget primitif, de poursuivre en 2024 son effort financier alors que l'Etat ne compense que partiellement et forfaitairement la revalorisation salariale des personnels des SAAD du public (à l'instar de l'associatif).

Par la présente contractualisation, le gestionnaire du SAD s'engage à appliquer le dispositif national de revalorisation des aides à domicile en 2024, et de l'étendre au personnel du portage de repas. Les 5% d'enveloppe supplémentaires seront dédiés à la revalorisation du personnel administratif de catégorie C et remboursables si non utilisées.

Les modalités sont laissées à l'appréciation des collectivités locales gestionnaires dans le cadre de leurs compétences.

Modalités de calcul de la dotation complémentaire forfaitaire et fixation de son montant pour l'année 2024 : 196 686 €

Revalorisation des rémunérations des aides à domicile (CTI) : 172 080 €

Calcul forfaitaire : nombre ETP consolidés déclarés sur l'année N-1 x 250 € x 12

Base : Nombre d'ETP aides à domicile consolidés sur l'année N-1 employés et déclarés par le gestionnaire du SAAD quel que soit le statut (titulaire ou contractuel à durée déterminée ou indéterminée) : **57.36**

Définition ETP consolidé sur l'année : ex un ETP recruté pendant 3 mois représente 0,25 ETP sur l'année.

Taux : 250 € CHARGE

Revalorisation des rémunérations des personnels affectés au portage de repas : 15 240 €

Calcul forfaitaire : nombre ETP consolidés déclarés sur l'année N-1 x 250 € x 12

Base : Nombre d'ETP concernés et consolidés sur l'année N-1 employés et déclarés par le gestionnaire du SAAD quel que soit le statut (titulaire ou contractuel à durée déterminée ou indéterminée) **5.08**

Définition ETP consolidé sur l'année : ex un ETP recruté pendant 3 mois représente 0,25 ETP sur l'année.

Taux : 250 € TTC

Revalorisation des rémunérations des personnels administratifs : 9 366 €

Calcul forfaitaire : 5% de la dotation annuelle affectée à la revalorisation aide à domicile et personnel affectés au portage de repas

1.4 Modalités de calcul et d'intégration de la régularisation de la dotation 2023 : - 1 850€

Dépense engagée par le SAD : 213 390 €

Dépense éligible au financement départemental : 213 390 €

Précisions : absence de revalorisation pour le personnel administratif

Montant attribué par le Département au titre de l'année 2023 (hors régularisation 2022) : 215 240 €

Montant (arrondi) de la régularisation : - 1850 €



1.5 Montant total net de la dotation à verser en 2024 : 194 836 € (1.3 +1.4)

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

[Pas de commentaire](#)



4 - 20240408-004 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - BUDGET PREVISIONNEL 2024

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration le budget annexe 2024 du SAD du Pays Tarusate (nomenclature M22).

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

La section de Fonctionnement est présentée en équilibre en dépenses et en recettes pour :
2 900 881.84€

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **5 669.40€**

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



5 - 20240408-005 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Madame La Vice-Présidente expose,

Il est soumis à l'assemblée un rapport d'orientation budgétaire (ROB) présentant le budget prévisionnel pour 2024.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère présente le BP et le ROB

M.Hucbourg : remontée de l'absentéisme. Un courrier est parti pour informer les bénéficiaires qu'il y a un risque au mois d'avril de ne pas pouvoir réaliser la totalité des interventions. On privilégie des recrutements de qualité plutôt que du recrutement à tout prix.



6 - 20240408-006 - SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - ADMISSION EN NON VALEUR

Madame la Vice-présidente expose,

Suite à la transmission de l'état des produits irrécouvrables établi par Madame la comptable publique de la trésorerie de Dax,
Ces produits n'ont pas pu être recouverts par la Trésorerie, les poursuites ayant été sans effet.

Compte	Montants Présentés	Montants Admis
6541	370.53€	370.53€
6542		
TOTAL	370.53€	370.53€

Madame la Vice-Présidente propose d'admettre la somme de 370.53€ :

- au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur la liste jointe :

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Mme Loubère : créances de 2021



7 - 20240408-007 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CREATION DE POSTE D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX A TEMPS COMPLET

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Blanche Meunier : il s'agit de remplacer la cadre de santé car elle ne reviendra pas.

Mme Loubère : il s'agit d'Eugénie Dubourg



8 - 20240408-008 - EHPAD RESIDENCE DE MAA TARIFS 2024

Madame la Vice-Présidente expose,

Pour l'exercice budgétaire 2024, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'EHPAD Résidence de Maa géré par le CIAS du Pays Tarusate sont fixés comme suit à compter du 1^{er} février 2024 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté.

	2024
GIR 1 / 2	24.93 €
GIR 3 / 4	15.82 €
GIR 5 / 6	6.71 €

Tarif hébergement des plus de 60 ans : 65.60 € (permanent et temporaire)

Tarif hébergement des moins de 60 ans : 87.58 €.

Tarif accueil de jour : 40 €

Le forfait global dépendance 2024 est fixé à 446 425 €.

Le forfait relatif à la dépendance à la charge du département pour l'année 2024 est fixé à 259 833 €.

Les produits prévisionnels hébergement et dépendance pour l'activité hébergement permanent sont autorisés comme suit :

	Hébergement	Dépendance
Produits issus de la tarification	1 335 754 €	446 425 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Blanche Meunier : c'est le même tarif que celui de Souprosse, voté lors du dernier CA



9 - 20240408-009 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - EPRD 2024

PROPOSITION :

Le budget prévisionnel « EPRD » dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2024, se décompose de la façon suivante, et est présenté en la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)			
DEPENSES & CHARGES		RECETTES & PRODUITS	
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	673 710 €	Groupe I – Produits de la tarification	3 250 231.82 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	2 781 879 €	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	364 435.71 €
Groupe III - Charges afférentes à la structure	534 268 €	Groupe III – Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	39 947 €
Total des charges	3 989 857 €	Total des produits	3 654 614.53 €
		Résultat comptable prévisionnel déficitaire	(-) 335 242.47 €

Les recettes ont été calculées sur une activité de 100 %

- Hébergement permanent : 20 440 jours
- Hébergement temporaire : 1 095 jours
- Accueil de jour : 208 jours.

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

Le forfait global dépendance 2024 est fixé à 446 425.00 €

Le forfait relatif à la dépendance à la charge du département pour l'année 2024 est fixé à 259 833.00 €. La dotation hors département étant calculée à hauteur de 52 136.00 €.

Un financement complémentaire est alloué à l'établissement dans le cadre du Plan bien vieillir dans les Landes d'un montant de 65 000 € en 2024.

Le GMP retenu est de 792.

L'effectif en personnel est accordé sur la base de 52.65 avec la ventilation suivante :

Hébergement :	21.40
Dépendance :	10.85
Soins :	20.40

La Capacité d'AutoFinancement ou l'Insuffisance d'AutoFinancement mesure les ressources internes permettant à l'établissement de s'autofinancer ; elle constitue donc une ressource d'investissement.

La CAF ou IAF est calculée de la manière suivante :

Comptes 68111 = 239 156 €

+ compte 6817 provisions pour créances douteuses = 750 €

- (moins) résultat comptable prévisionnel 2024 = - 335 242.47 €

- (moins) compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement = 39 947 €

= (égal) Un total de – 135 283.47 €

L'insuffisance d'autofinancement prévisionnelle se monte à : – 135 283.47 €.

Ainsi, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP), dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement se décompose comme suit :



Compte de résultat 2024

CHARGES (dépenses)	
Groupes I - Charges afférentes à l'exploitation courante	673 710,00 €
Groupes II - Charges afférentes au personnel	2 781 879,00 €
Groupes III - Charges afférentes à la structure	634 268,00 €
EMPLOIS	3 989 857,00 €
Résultat comptable prévisionnel excédentaire	- €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 989 857,00 €

PRODUITS (recettes)	
Groupes I - Produits de la tarification	3 260 231,82 €
Groupes II - Autres produits relatifs à l'exploitation	364 436,71 €
non encaissés	39 947,00 €
TOTAL DES RESSOURCES	3 664 614,53 €
Résultat comptable prévisionnel déficitaire	335 242,47 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 989 857,00 €

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle 2024

Résultat comptable prévisionnel excédentaire	- €
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (675) (6811-38742-68725-6812-6816-6871-68746-68748)	239 906,00 €
SOUS TOTAL	239 906,00 €
CAF	- €

Résultat comptable prévisionnel déficitaire	335 242,47 €
Produits des cessions d'éléments d'actifs (775)	
Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat (777)	39 947,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (78742-78725-7811-7616-78746-78748)	
SOUS TOTAL	375 189,47 €
IAF	186 283,47 €

EMPLOIS (dépenses)	
Titre 1 - Remboursement des dettes financières (021)	143 646,00 €
1681 Autres emprunts	143 646,00 €
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé (022)	117 200,00 €
2135 aménagements des constructions	33 000,00 €
Réseau spécifique WMF (10a)	33 000,00 €
2153 Installations à caractère spécifique	- €
2154 Matériel et outillage	21 500,00 €
3 aspirateurs	1 500,00 €
cellule refroidissement (10a)	20 000,00 €
2181 aménagements divers	60 200,00 €
Travaux sur toiture aménagement bac acier (20a)	50 200,00 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5 500,00 €
ordi (3a)	5 500,00 €
2184 Mobilier	- €
2188 Autres immobilisations corporelles	7 000,00 €
télécommandes de lits médicalisés (3a)	2 000,00 €
mat soins charriots, outils, coussins de glisse ... (3a)	5 000,00 €
032 Insuffisance d'autofinancement	136 283,47 €
TOTAL DES EMPLOIS	396 129,47 €
033 Apport au fonds de roulement	- €
CUMUL	396 129,47 €

RESSOURCES (recettes)	
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	14 658,49 €
10222 FCTVA	14 658,49 €
032 Capacité d'autofinancement	- €
RESSOURCE	14 658,49 €
033 Prélèvement sur le fonds de roulement	381 470,98 €
CUMUL	396 129,47 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire



10 - 20240408-010 - EHPAD RESIDENCE DE MAA RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EPRD 2024

Il est soumis à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire (ROB) présentant l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2024.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Blanche Meunier : budget à - 335 000€

Mme Loubère : on ne sait pas où on va. Le département doit initier une réunion avec les établissements pour trouver une solution pérenne.



11 - 20240408-011 - EHPAD DES CINQ RIVIERES - EPRD 2024

Le budget prévisionnel (EPRD) dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2024, se décompose de la façon suivante, et est présenté en la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)			
DEPENSES & CHARGES		RECETTES & PRODUITS	
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	605.020,00 €	Groupe I - Produits de la tarification et assimilés	3.035.143,73 €
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	2.648.521,39 €	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	337.181,00 €
Groupe III -Dépenses afférentes à la structure	500.188,30 €	Groupe III – Produits financiers et non encaissables	15.416,53 €
Total des charges	3.753.729 ,69 €	Total des produits	3.387.741,26 €
Résultat comptable prévisionnel excédentaire	0,00 €	Résultat comptable prévisionnel déficitaire	365.988,43 €
CUMUL	3.753.729 ,69 €		3.753.729 ,69 €

Les recettes ont été calculées sur une activité de

- Hébergement permanent : 19.674 jours – Taux d'Occupation de 98 %
- Hébergement temporaire : 1.018 jours – Taux d'Occupation de 93 %
- Accueil de jour : 180 jours – Taux d'Occupation de 35 %

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

De plus, il est acté ce qui suit :

Département :

Les tarifs suivants :

Prix de journée (Tarif Hébergement) : 62,66 € à compter du 1^{er} mars 2023
65,60 € à compter du 1^{er} février 2024

Prix pour les personnes de - 60 ans : 84,36 € à compter du 1^{er} mars 2023
87,58 € à compter du 1^{er} mars 2024

Prix de journée en accueil de jour : 40,00 €

Les tarifs dépendance retenus pour 2024 sont à compter du 1^{er} février 2024 :

	Tarifs 2023 à compter du 1 ^{er} mars 2023	Tarifs 2024 à compter du 1 ^{er} février 2024
GIR 1 & 2	24,73 €	24,93 €
GIR 3 & 4	15,70 €	15,82 €
GIR 5 & 6	6,66 €	6,71 €

ARS :



Pour mémoire, dans l'attente de la notification 2024, il est rappelé la base reconductible 2023 fixée par la décision (ARS Nouvelle Aquitaine) tarifaire n°33049 portant fixation du forfait global de soins pour 2023

- Hébergement Permanent : 1.104.792,00 €
- PASA : 72.699,00 €
- Hébergement Temporaire : 36.237,00 €
- Accueil de jour : 24.856,00 €

Soit 1.238.584,00 € au total

Concernant l'investissement :

La Capacité d'Autofinancement mesure les ressources internes permettant à l'établissement de s'autofinancer ; elle constitue donc une ressource d'investissement.

La CAF est calculée de la manière suivante :

- Comptes 6811 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions » = 84.996,32 € C
 - compte 6817 « Provision pour Créances irrécouvrables » = 0 € C
- (moins)**
- Compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » = 15.301,53 €
 - Résultat comptable déficitaire de la section d'exploitation du budget prévisionnel 2024 = - 365.988,43 €

= (égal) Un total de - 296.293,64 €

L'IAF (Insuffisance d'Auto-Financement quand la CAF est négative) se monte à 296.293,64 €.

Les emplois prévus pour 2024 sont :

208 - Immobilisations incorporelles (Autres)	10.000,00 €
Baie informatique pour Pare-Feu	10.000,00 €
2153 - Immobilisations corporelles (Matériels à caractère spécifique)	47.757,40 €
Sèche-Linge	13.000,00 €
Four - Cuisine	27.594,00 €
ECG	7.163,40 €
2154 - Immobilisations corporelles (Matériel et Outillage)	1.000,00 €
Matériel & Ustensiles de cuisine	1.000,00 €
2181 - Autres Immobilisations corporelles (Installations générales agencement)	16.054,39 €
Réparation de Toiture	16.054,39 €
2183 - Autres Immobilisations corporelles (Bureau et informatique)	10.000,00 €
Four - Cuisine	10.000,00 €
2184 - Autres immobilisations corporelles (Mobilier)	10.000,00 €
Mobilier	10.000,00 €
2188 - Autres Immobilisations corporelles (Autres)	188,21 €
Autres imprévus	188,21 €
TOTAL	95.000,00 €



Ainsi, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP), dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement se décompose comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (Investissement)			
EMPLOIS (Dépenses)		RESSOURCES (Recettes)	
Insuffisance d'Autofinancement prévisionnelle	296.293,64 €	Capacité d'Autofinancement prévisionnelle	0,00 €
Remboursement des dettes financières	0,00 €	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Immobilisations	95.000,00 €	Apports, dotations et subventions, FC TVA	37.849,03 €
Autres emplois	0,00 €	Autres ressources	0,00 €
TOTAL DES EMPLOIS	391.293,64 €	TOTAL DES RESSOURCES	37.849,03 €
Apport au fonds de roulement	0,00 €	Prélèvement sur le Fonds de Roulement	353.444,61 €
CUMUL	391.293,64 €	CUMUL	391.293,64 €

Le tableau de financement expose des dépenses à hauteur de 95.000,00 €, qui s'équilibrent en recettes, du fait d'un résultat prévisionnel de fonctionnement déficitaire de 365.988,43 € et d'une Insuffisance d'Auto-Financement de 296.293,64 €, par un prélèvement sur le Fond de Roulement de 353.444,61 €.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

[Pas de commentaire](#)



12 - 20240408-012 - EHPAD DES CINQ RIVIERES - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) - EPRD 2024

Il est soumis à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire (ROB) présentant l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2024.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

M.Meuris présente l' ERRD et l'EPRD



13 - INF20240408-013 - CIAS - ECM2

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

ECM² (Economie Circulaire Matériel Médical) est une association ayant pour but de :

- Récupérer et remettre en état du matériel médical
- Promouvoir cette réutilisation et éviter la destruction de matériel
- Proposer du matériel à faible coût et en bon état, sachant que le coût peut être un frein pour les familles et les usagers.

ECM² travaille en partenariat avec :

- La Mutualité française
- L'UDAF
- L'Union départementale des CIAS et CCAS
- L'association des retraités personnes âgées de Mont-de-Marsan (ARPA)

Ce dispositif existe déjà à l'échelle régionale mais est en cours de déploiement sur le département des Landes.

Un local de 450 m² pour le stockage a été trouvé à Mont-de-Marsan. L'ensemble du local va être adapté et une traçabilité du matériel (provenance, désinfection, etc.) sera mise en place.

Afin de récupérer le matériel, l'association est en partenariat avec différents acteurs sur le territoire (Landes Partage, les déchetteries ...).

La récupération est basée sur le don.

Pour redistribuer le matériel, l'association se base sur les grilles de prise en charge de la sécurité sociale. L'objectif est un reste à charge nul pour l'utilisateur.

L'association dispose d'un ergothérapeute afin de proposer le matériel le plus adapté à la prise en charge de l'utilisateur.

Le matériel peut être mis en place à domicile mais également en établissement.

Lors de la livraison, un temps de 1h à 1h30 est également prévu pour s'assurer que l'équipement s'adapte bien dans le logement et convient à la personne. Si ce n'est pas le cas, d'autres options sont proposées.

Question / commentaire

M.DUVAL Sébastien présente la proposition de partenariat de l'association ECM². L'association a été créée l'année dernière.

Les éléments récupérés sont peu utilisés et finissent la plus part du temps en déchetterie. Le but de l'association est de récupérer le matériel et de le remettre à niveau.

Le matériel est :

- Analysé par le responsable d'atelier
- Nettoyé et désinfecté
- Mis en stock avant une nouvelle livraison

L'association travaille essentiellement avec les particuliers.

Prise en charge globale avec l'intervention de l'ergothérapeute.

Pas de reste à charge : prise en charge par la CPAM quel que soit le modèle.

Dans les EHPAD, en partenariat avec l'ARS : location au forfait d'un pack médical.

Mme Techenev : c'est actif dès maintenant.

Mme Loubère : on passe par la structure, si la famille est d'accord, le matériel est en location ou à l'achat ?



M.Duval : on priorise la location mais il est possible d'acheter avec un paiement en plusieurs fois (4 fois maximum)

Mme Loubère : il y a une convention à passer ?

M.Duval : cela n'est pas nécessaire, il s'agit d'une expérimentation de 1 an.

Mme Bergès : le matériel au départ vient d'où ?

M.Duval : on le récupère chez les familles, patients décédés par exemple.

Mme Bergès : les particuliers peuvent vous contacter ?

M.Duval : oui, on se déplace pour tout type de matériel / tout est répertorié et tracé.



14 - INF20240408-014 - CIAS - SERVICE CIVIQUE SOLIDARITE SENIORS (SC2S)

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Solidarité Senior a vu le jour suite à la pandémie de COVID-19, qui a mis en avant d'importantes problématiques d'isolement des seniors, avec un fort sentiment d'exclusion tant pour les jeunes que pour les seniors.

L'objectif est de proposer aux jeunes des outils leur permettant d'effectuer des missions spécifiques auprès des seniors.

Enjeux pour Solidarité Senior :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.
- Favoriser le bien-vieillir : favoriser les liens intergénérationnels, remettre la relation au centre.
- Promouvoir les métiers du grand âge : suite au Service Civique, 40% des jeunes souhaitent s'engager dans l'aide à la personne.
- Soutenir le bénévolat, la recherche de fraternité, etc.

Public du Service Civique :

- 16-25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.
- Le seul critère de sélection est la motivation des jeunes.

Service Civique Solidarité Senior comprend 40 heures de formation réparties tout au long de sa durée (6 à 8 mois à raison de 24 à 28 heures par mois).

Les volontaires ne sont pas salariés, ils ont un statut de volontaire qui n'est pas régi par le code du travail.

Les établissements doivent disposer d'un professionnel ayant un rôle de tuteur en interne. Étant un dispositif d'État, le Service Civique n'est accessible qu'aux établissements publics ou aux associations à but non lucratif.

Dans les EHPAD, il s'agit souvent d'un animateur ou d'une animatrice. Pour les CIAS, il s'agit généralement d'un agent ayant une proximité régulière avec les services civiques pour être une personne ressource. Il est également intéressant d'avoir un cadre avec un agent de terrain pour une diversité d'échanges.

Les tuteurs bénéficient d'une formation :

- Une journée complète est consacrée à la découverte du rôle du tuteur.
- Deux demi-journées sont allouées à des moments d'échange de pratiques sur l'accompagnement du volontaire.

Il existe deux types de formations dédiées (en fonction des disponibilités) :

- Une formation spécifique pour les tuteurs de Solidarité Senior en Nouvelle-Aquitaine.
- Une formation externe pour les tuteurs du Service Civique Général.

Les frais de formation sont pris en charge par Solidarité Senior, ce qui ne représente aucun coût supplémentaire pour les structures, seulement un investissement en temps.

Le jeune volontaire perçoit une rémunération de 620 euros mensuels :

- 489 euros par mois financés par l'État.
- 114.85 euros par mois financés par la structure d'accueil.

Le Service Civique se veut large et flexible en fonction du jeune, des services, etc. : temps de jeux, de soutien aux équipes sur certains aspects professionnels, renforcer les liens familiaux, l'accès au numérique, etc.

Question / commentaire

M.AZAIS Nicolas présente le dispositif du Service Civique Solidarité Senior.



C'est un travail basé sur la motivation du volontaire.
La durée est de 8 mois maximum pour éviter les emplois déguisés.
Dispositif renforcé : un professionnel tuteur dans la structure + soutien de M.Azais.
Le dispositif est déjà en place dans les EHPAD.

Objectifs : - rompre l'isolement
- Aider au bien vieillir
- Découvrir les métiers du grand âge
- ...

C'est une structure nationale implantée sur tout le territoire qui propose des temps d'échange de pratiques.

Les jeunes ne sont pas formés, on ne peut pas leur demander d'effectuer des actes de professionnels.

Elément principal : vivre ensemble

Mme Courros : ils peuvent aider à faire manger les résidents ?

M.Azais : non, il s'agit d'un acte de professionnel, il y a un risque de fausse route. Ils peuvent motiver le résident à s'alimenter.

Présentation d'une vidéo.

Mme_Loubère : les jeunes accompagnés interviennent plus en EHPAD qu'à domicile ?

M.Azais : à domicile ils interviennent toujours en binôme mais sans le professionnel.
Il s'agit de visites de convivialité, recensement, prévention canicule, suivi, lien téléphonique, lien avec les familles par le numérique...

Mme Techeney : dans le cadre du CTA, on élabore les fiches missions. A l'issue il y aura une convention afin d'effectuer à minima le lien social en établissement et à domicile.



15 - INF20240408-015 - CIAS - POINT CTA

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Le Contrat Territorial d'Autonomie a pour objectifs :

- D'organiser l'offre médico-sociale à l'échelle d'un territoire en s'appuyant sur plusieurs acteurs dont les champs d'action sont complémentaires.
- De définir les objectifs à atteindre et les actions à réaliser par chacun, afin de permettre un accompagnement de qualité des personnes vulnérables sur le territoire.
- De définir les engagements réciproques dans le cadre d'un dialogue de gestion efficient entre les parties.
- De définir les conditions financières et les conditions de leur évolution à cinq ans, permettant un cadre financier sécurisé pour le prestataire et une maîtrise de la dépense publique

Ce contrat est réparti entre deux territoires : le CIAS du Pays Morcenais et le CIAS du Pays Tarusate.

Point sur l'avancée des axes du CTA :

- Axe 1 : Repérage des personnes hors circuit : Retour qualitatif des agents des Mairies concernant les flyers / Statistiques nouvelle diffusion flyers.
- Axe 2 : Gestion des situations de crise
- Axe 3 : Attractivité métier et montée en compétence : Travail en réseau avec les acteurs (EHPAD's, milieu associatif...) du territoire afin de proposer une offre de formation locale / Retour sur la prise en charge partagée entre le Pays Morcenais et le Pays Tarusate / Le Service Civique Solidarité Senior
- Axe 4 Prévention de la perte d'autonomie : Adaptation du logement / Présentation de l'ébauche du questionnaire sur l'orientation des besoins / Présentation du projet à destination des aidants / ECM2

Question / commentaire

Mme Loubère : prochain COPIL jeudi prochain à Morcenx 2 copil par an.

Mme MOUTEAU Maëva, coordonnatrice du projet effectue un point sur les avancées du CTA.

Mme Mouteau : présentation les 4 grands axes.

29 sites visités



QUESTIONS DIVERSES

Pas de commentaire

Prochaine séance du Conseil d'Administration : 24/06/2024

Le(a) secrétaire de séance,

Muriel BERGES

La Vice-Présidente du CIAS,

Patricia LOUBERE



« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (<https://www.pays-tarusate.fr/Pays-Tarusate/CIAS/Deliberations-du-CIAS>) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »



Signatures des membres du Conseil d'Administration

Handwritten signatures in blue ink, including the name "Alain" and other illegible signatures.

